



# DES AMÉNAGEMENTS POUR FAVORISER UNE ALIMENTATION SAINE, DURABLE ET LOCALE À MONTRÉAL

MÉMOIRE À L'INTENTION DE L'OFFICE DE  
CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL DANS  
LE CADRE DES CONSULTATIONS SUR LE PROJET  
DE PLAN D'URBANISME ET DE MOBILITÉ 2050

SEPTEMBRE 2024

### Auteurs

Géna Casu, M.Sc.

### Révision

Corinne Voyer, M. Sc.

Jérôme Leclerc, Inf.

Ce document est disponible intégralement en format électronique sur le site Web du Collectif Vital : [collectifvital.ca](http://collectifvital.ca). Les informations contenues dans ce document peuvent être citées à condition d'en mentionner la source.

© Collectif Vital (2024).

### À propos du Collectif Vital

Au cœur de la mission du Collectif Vital, il y a la volonté de permettre à la population québécoise d'adopter de saines habitudes de vie au quotidien. Nous misons sur la mise en place de milieux de vie sains et inclusifs, en intervenant collectivement auprès des décideuses et des décideurs. Le Collectif compte sur l'engagement de plus de 700 organisations et individus mobilisés pour un Québec sain.

Le Collectif Vital est une initiative de l'Association pour la santé publique du Québec.

5455, avenue de Gaspé, bureau 200  
Montréal (Qc), H2T 3B3  
Tél. : 514 598-8058  
[info@collectifvital.ca](mailto:info@collectifvital.ca)



## Table des matières

<b>Mise en contexte</b> .....	<b>2</b>
Portrait de l'alimentation de la population montréalaise.....	3
Le pouvoir d'agir du milieu municipal.....	4
<b>Recommandations pour favoriser l'accès à une alimentation saine, durable et locale</b> .....	<b>5</b>
<b>Objectif 11.1</b> : Garantir un meilleur accès physique à des services alimentaires sains et de proximité.....	5
<b>Objectif 11.2</b> : Augmenter l'accès à l'agriculture urbaine.....	6
<b>Objectif 11.3</b> : Encadrer l'implantation des établissements de restauration rapide.....	7
<b>Objectif 11.4</b> : Assurer l'accès à l'eau potable gratuite pour toutes et tous.....	9
<b>Conclusion</b> .....	<b>10</b>
<b>Références</b> .....	<b>11</b>

## Mise en contexte

Dans la cadre de la consultation publique menée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le projet de *Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM 2050)*, le Collectif Vital souhaite partager ses recommandations.

Pour plusieurs citoyennes et citoyens, les milieux de vie dans lesquels ils ou elles vivent ne sont pas toujours propices à l'adoption de saines habitudes de vie. En 2022, le Collectif Vital (anciennement la Coalition Poids) avait participé à la consultation publique menée par l'OCPM sur le document préparatoire *Projet de Ville : vers un plan d'urbanisme et de mobilité*, permettant de dégager des pistes de réflexion pour alimenter le projet de PUM 2050. Nous sommes heureux de constater que plusieurs de nos **recommandations** visant à soutenir l'adoption d'un mode de vie physiquement actif ont été intégrées, notamment :

- Restreindre la place de l'automobile et assurer une planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports;
- Permettre le jeu libre dans les rues résidentielles et ruelles;
- Miser sur la mobilité active en toute saison;
- Faciliter l'accès aux espaces verts et revoir leur aménagement<sup>1</sup>.

Toutefois, la Ville de Montréal a également avantage à **prévoir des aménagements, des politiques et des règlements favorisant l'adoption d'une alimentation saine, durable et locale pour sa population.**

Plusieurs initiatives municipales en matière d'alimentation ont des retombées positives significatives, que ce soit au niveau de la prospérité économique, de la vitalité des communautés et de la résilience face aux changements climatiques.

Le prochain PUM 2050 doit tenir compte des défis rencontrés par la population montréalaise en matière d'alimentation et proposer des actions concrètes pour y remédier. L'insécurité alimentaire, la surconsommation d'aliments ultra-transformés, le manque d'accès physique et économique aux aliments sains, l'abondance des restaurants rapide et d'emballages alimentaires à usage unique : sont autant de défis qui affectent la santé et le bien-être de la population, en plus d'entraîner des conséquences environnementales importantes.

Ainsi, **le Collectif Vital souhaite mettre de l'avant certaines de ses recommandations en matière d'alimentation** pour que le futur PUM 2050, qui planifiera l'avenir de la Ville de Montréal pour les 25 prochaines années, puisse être **un vecteur de changement pour assurer une santé durable pour toutes et tous.**

## Portrait de l'alimentation de la population montréalaise

Le contexte d'inflation élevée et la précarité socio-économique qui y est associée ont un impact sur les habitudes alimentaires de la population montréalaise. À titre d'exemple, selon Statistique Canada, les fruits et légumes ont été particulièrement affectés par la hausse des prix reliée à l'inflation, avec en moyenne une augmentation des prix de 17,6 % pour les fruits frais et 20,1 % pour les légumes frais entre mai 2021 et mai 2023<sup>2</sup>. **Cette forte hausse des prix contribue à accentuer l'insécurité alimentaire vécue par de nombreux ménages.** Or, une alimentation pauvre en ces aliments sains est associée à un risque plus élevé de développer certains cancers, des maladies cardiovasculaires et d'autres maladies chroniques<sup>3</sup>.

- L'insécurité alimentaire est un enjeu de santé publique persistant à Montréal. En 2021, cette incertitude ou incapacité financière à se procurer des aliments sains et nutritifs quotidiennement et en quantité suffisante, touche **près de 16 % des familles montréalaises**<sup>4</sup>.

Par ailleurs, **la surconsommation d'aliments et de boissons ultra-transformés observée au sein de la population québécoise a des effets délétères sur la santé et l'environnement.** Leur production représente un véritable gaspillage nutritionnel, en accaparant des ressources et des terres agricoles pour des aliments ultra-transformés vidés d'une proportion importante de leurs nutriments. Leur transport est à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre et leur suremballage génère des quantités importantes de déchets de plastique, ce qui participe à la pollution de l'air et des sols<sup>5</sup>. De plus, cette surconsommation d'aliments ultra-transformés entraîne des conséquences sociales majeures, notamment en accentuant la perte des compétences et des savoirs culinaires, un obstacle à l'adoption de saines habitudes alimentaires.

- Les aliments ultra-transformés sont surconsommés et représentent **près de la moitié des calories consommées** au Québec<sup>6</sup>.
- Selon l'Enquête québécoise sur la santé de la population 2020-2021, **plus de la moitié de la population québécoise** consomme des boissons sucrées quotidiennement<sup>7</sup>. Alors que ces boissons devraient être consommées à l'occasion seulement, elles représentent la principale source de sucres libres de la population<sup>8</sup>.

**Ces constats soulignent l'importance d'agir pour faciliter l'accès à une alimentation saine, durable et locale pour toutes et tous.**

## Le pouvoir d'agir du milieu municipal

Les municipalités ont toute la légitimité d'agir pour promouvoir les saines habitudes de vie. Leur pouvoir d'agir a d'ailleurs été reconnu par le Gouvernement du Québec, en les qualifiant de véritables « gouvernements de proximité »<sup>9</sup>. De plus, la *Politique gouvernementale de prévention en santé* du ministère de la Santé et des Services sociaux, définie comme cible à atteindre d'ici 2025 :

---

« Faire en sorte que 90% des municipalités de 1000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents. »

Source : Gouvernement du Québec<sup>10</sup>

---

Plusieurs compétences et pouvoirs attribués au milieu municipal peuvent être mobilisés pour promouvoir la santé et le bien-être de la population, incluant la promotion d'une saine alimentation<sup>11,12</sup>. Plus précisément, selon la *Loi sur les compétences municipales*, les municipalités disposent de huit champs de compétences qu'elles peuvent exercer avec souplesse pour bâtir des milieux de vie de qualité qui répondent aux besoins de leur population<sup>13</sup>. Les municipalités ont le pouvoir d'exploiter ces compétences pour favoriser l'adoption d'une saine alimentation. Par exemple :

- La compétence municipale « nuisances » a été définie par les tribunaux comme : « tout facteur qui constitue un préjudice, une gêne ou un désagrément pour la santé, le bien-être ou l'environnement »<sup>13</sup>. La présence de restaurants rapides près des écoles est un exemple de nuisances.
- La compétence « développement économique local » indique aux municipalités la possibilité d'« établir et exploiter un centre de congrès ou un centre de foires, un marché public ou un bureau d'information touristique »<sup>13</sup>.

Les municipalités peuvent aussi s'appuyer sur la *Loi sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme* et ses différents outils de planification et de réglementation pour favoriser l'adoption de saines habitudes de vie<sup>14</sup>. En effet, le PUM 2050 doit se conformer au *Schéma d'aménagement et de développement (SAD)* de l'Agglomération de Montréal, au *Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)* de la Communauté métropolitaine de Montréal, ainsi qu'aux *Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)*\* fixées par le gouvernement du Québec. Le PUM 2050 ayant une responsabilité partagée avec ces différents paliers de décision en matière d'aménagement du territoire, **il est essentiel qu'il définisse différents leviers d'action en faveur d'une saine alimentation.**

---

\* En 2023, le Collectif Vital avait participé activement aux consultations pour définir les nouvelles OGAT en déposant un **mémoire axé sur les aménagements favorisant une alimentation saine, durable et locale au Québec**.



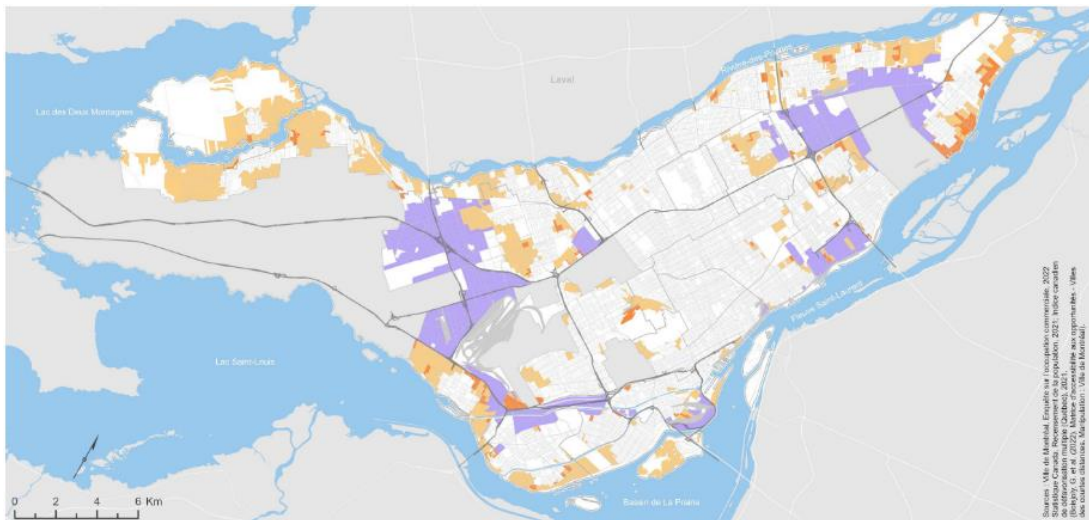
## Recommandations pour favoriser l'accès à une alimentation saine, durable et locale

Le Collectif Vital souhaite apporter ses recommandations pour bonifier le projet de PUM 2050, en veillant à **positionner l'alimentation saine, durable et locale comme un enjeu incontournable de cet outil de planification et d'aménagement du territoire montréalais.**

Plus précisément, nous proposons d'ajouter une onzième orientation au sein du PUM 2050 pour **favoriser une alimentation saine, durable et locale.** Pour alimenter cette nouvelle orientation, nous suggérons également plusieurs objectifs spécifiques développés ci-dessous.

### Objectif 11.1 : Garantir un meilleur accès physique à des services alimentaires sains et de proximité.

En renforçant l'accès à une saine alimentation sur leur territoire, les municipalités peuvent contribuer au bien-être et à la santé de leur population ainsi qu'à une meilleure sécurité alimentaire. **À Montréal, certains secteurs disposent d'un faible niveau d'accessibilité aux commerces d'alimentation de proximité, en particulier dans les quartiers plus défavorisés<sup>15</sup>** (voir carte ci-dessous).



Note : La carte présente les secteurs à partir desquels l'accessibilité aux commerces d'alimentation complets à distance de marche est faible. Ces commerces contribuent à la santé de la population et à l'adoption de modes de vie sains, l'absence d'une offre adéquate à proximité du domicile tend à favoriser l'utilisation de l'automobile pour les déplacements à des fins d'approvisionnement. Dans ce contexte, les ménages défavorisés et/ou non motorisés peuvent être contraints d'effectuer des déplacements plus longs et plus pénibles pour s'approvisionner ou de fréquenter plus régulièrement des commerces offrant une moins grande variété et qualité de produits alimentaires. Les milieux de vie où la vulnérabilité socioéconomique est élevée sont représentés distinctement afin de permettre une priorisation des interventions. Les commerces d'alimentation considérés pour cette analyse comprennent les supermarchés, les épiceries, les fruiteries, les grandes surfaces comportant une section d'épicerie complète et les marchés publics. Les dépanneurs et les établissements d'alimentation spécialisés (ex. : boucherie, poissonnerie, etc.) sont exclus.

- Milieux de vie ayant un faible niveau d'accessibilité aux commerces d'alimentation
- Milieux de vie à forte vulnérabilité socio-économique ayant un faible niveau d'accessibilité aux commerces d'alimentation
- Secteurs à caractère industriel ayant un faible niveau d'accessibilité aux commerces d'alimentation

Source : Ville de Montréal. (2024). Secteurs ayant un faible niveau d'accessibilité aux commerces d'alimentation en 15 minutes à pied.

Assurer un meilleur accès physique à des services alimentaires de proximité implique notamment de privilégier **les circuits courts**. Au Québec, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation définit la commercialisation en circuit court comme : « Dans un circuit court, au maximum un intermédiaire intervient entre l'entreprise de production ou de transformation et le consommateur. »<sup>16</sup>.

Le prochain PUM 2050 a avantage à **soutenir l'implantation des circuits courts, comme les marchés publics et l'agriculture urbaine, pour assurer la proximité des services alimentaires sains et favoriser la mobilité durable.**

Les marchés publics et l'agriculture urbaine sont des services alimentaires de proximité qui font partie d'un système de circuits courts<sup>16</sup>. En plus d'améliorer significativement l'environnement alimentaire d'une collectivité, ces circuits courts contribuent à réduire les distances à parcourir et incitent la population à privilégier les modes de déplacements actifs et durables comme la marche, le vélo ou les transports collectifs. Par ailleurs, les marchés publics et l'agriculture urbaine sont des lieux d'échanges qui participent à renforcer la cohésion, la coopération et l'entraide au sein d'une communauté, ce qui influence positivement la santé et la vitalité d'une collectivité<sup>17,18,19,20</sup>.

**Des initiatives inspirantes :**

L'arrondissement de Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles s'est engagé à soutenir le démarrage d'entreprises d'économie sociale visant la mise en place de commerces locaux d'alimentation, notamment dans les quartiers défavorisés. L'arrondissement a d'ailleurs fait des démarches pour faciliter l'installation de marchés publics et de commerces alimentaires fixes et mobiles près des quartiers résidentiels<sup>21</sup>.

L'Association des marchés publics du Québec dispose également d'outils et de services pour soutenir les municipalités dans l'implantation, la gestion et la promotion des marchés publics à travers le Québec. Pour en savoir plus : <https://www.marchespublicsduquebec.ca/>

## **Objectif 11.2 : Augmenter l'accès à l'agriculture urbaine.**

**Nombreux sont les Montréalaises et Montréalais qui n'ont pas accès à une cour ou un espace pour cultiver.** Ceux-ci dépendent donc de l'offre municipale en matière de jardins communautaires ou collectifs. Toutefois, dans plusieurs arrondissements, les espaces destinés aux jardins communautaires sont limités et des listes d'attente sont nécessaires pour y accéder<sup>22</sup>.



Dans le futur PUM 2050, il est important **d'assurer un accès équitable à l'agriculture urbaine en intégrant dans la planification territoriale de la Ville de Montréal une diversité d'espaces nourriciers comme les jardins communautaires et collectifs, les jardins de façade ou sur les toits, les friches urbaines ou encore les murs comestibles.**

L'agriculture urbaine apporte de nombreux bénéfices à la population tant pour la santé physique et mentale, que pour l'environnement et sur le plan social, tels que<sup>17,18,23,24</sup> :

- une amélioration de l'accès aux fruits et légumes qui poussent directement sur nos terres, ce qui contribue à améliorer la qualité de l'alimentation, la sécurité alimentaire, les connaissances et les attitudes à l'égard d'une alimentation saine;
- une augmentation de la pratique d'activités physiques;
- un impact positif sur l'estime de soi;
- un développement des compétences alimentaires des enfants;
- une réduction des îlots de chaleur;
- une amélioration de la qualité de l'air et de la biodiversité;
- un foisonnement d'interactions sociales ayant le potentiel d'augmenter le capital social et de lutter contre l'exclusion sociale.

Afin de simplifier la tâche des municipalités et arrondissements qui désirent s'engager dans la promotion de l'agriculture urbaine au sein de leur territoire, le Collectif Vital a développé un **modèle de résolution** pouvant être adopté en conseil municipal. Pour en savoir plus : <https://collectifvital.ca/fr/agriculture-locale>

### **Objectif 11.3 : Encadrer l'implantation des établissements de restauration rapide.**

La grande accessibilité des commerces de restauration rapide, en plus de leurs pratiques de marketing intensives, contribue largement à la consommation d'aliments de faible valeur nutritive au sein de la population, particulièrement chez les jeunes. Plusieurs restaurants rapides s'installent sciemment devant des écoles pour attirer cette clientèle et tirer profit de cet emplacement stratégique au sein des quartiers résidentiels. Au Québec, **près de 40 % des élèves du secondaire ont accès à au moins deux restaurants rapides dans un rayon de 750 mètres de leurs écoles**<sup>25</sup>. Leur présence mine les efforts déployés par les écoles pour offrir des repas sains et promouvoir de bonnes habitudes alimentaires auprès des élèves<sup>25</sup>. Par ailleurs, les contenants à usage unique liés à ce type de restauration polluent les espaces publics. Selon une étude de la coopérative Les Valoristes, **les restaurants rapides sont responsables de près des deux tiers des matières résiduelles récoltées sur le domaine public à Montréal**<sup>26</sup>.

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet aux municipalités d'adopter des règlements de zonage pour l'ensemble ou une partie de leur territoire et de déterminer les usages autorisés dans les zones créées<sup>27,28</sup>. **Ces règlements de zonage doivent davantage être exploités au sein du PUM 2050 pour limiter la présence d'établissements de restauration rapide à proximité des écoles et des quartiers résidentiels.**

**Une initiative inspirante :**

Depuis 2016, le règlement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG) prévoit un nouvel usage destiné à la restauration rapide et le limite à certaines zones propices à ces types de commerces en les éloignant d'artères commerciales au cœur des quartiers résidentiels ou des écoles<sup>29</sup>. En 2022, la Cour suprême du Canada a confirmé irréfutablement la validité du règlement de zonage de CDN-NDG en refusant l'ultime appel des restaurants rapides. Toutes les municipalités peuvent désormais adopter un règlement similaire qui a fait ses preuves au niveau juridique. Pour en savoir plus : <https://collectifvital.ca/fr/zonage>

Le Collectif Vital recommande également d'**utiliser les règlements de zonage pour prohiber les nouveaux services au volant sur le territoire montréalais**, particulièrement en milieu urbain, à proximité des écoles, des établissements à fort achalandage comme les centres hospitaliers ou encore les centres de la petite enfance et les centres sportifs.

Le développement des commerces offrant un service au volant est en contradiction avec les exigences de développement de moyenne et haute densité humaine ainsi qu'avec les objectifs de développement durable. Ce type de service contribue à la création d'îlots de chaleur, encourage l'usage de la voiture, génère un trafic automobile défavorable à la sécurité des déplacements actifs en milieu urbain, en plus de nuire à la qualité de l'air et à l'adoption d'une saine alimentation.

**Une initiative inspirante :**

En mai 2014, l'arrondissement de Saint-Laurent a été la première administration au Québec à adopter un règlement de zonage interdisant l'aménagement de services à l'auto<sup>30</sup>. Depuis, d'autres arrondissements ont emboîté le pas, et plus récemment celui de Montréal-Nord qui prohibera le service au volant sur l'ensemble de son territoire.

## **Objectif 11.4 : Assurer l'accès à l'eau potable gratuite pour toutes et tous.**

Un accès insuffisant à l'eau potable gratuite dans les milieux de vie peut devenir un obstacle à la santé et au bien-être de la population. En effet, la déshydratation entraîne plusieurs symptômes désagréables et, lorsqu'elle est avancée, représente un danger. Cette problématique risque de toucher un nombre croissant de personnes en contexte de changements climatiques, où les phénomènes de canicules vont s'intensifier. **Pour que l'eau municipale devienne la boisson principale au quotidien et le premier réflexe lorsque survient la soif, elle doit être facilement disponible et repérable.** Augmenter l'accès à l'eau municipale est également susceptible de générer moins de contenants à usage unique d'eau embouteillée et de boissons sucrées.

Le Collectif Vital propose ainsi de **renforcer l'importance accordée à l'enjeu d'accès à l'eau potable gratuite au sein du PUM 2050 pour donner un véritable choix santé, économique et écoresponsable à ses citoyennes et citoyens montréalais.**

L'accès à l'eau potable gratuite implique entre autres **l'installation et l'entretien de fontaines d'eau dans les espaces publics.** Ces fontaines d'eau doivent être positionnées dans des endroits visibles et stratégiques : à proximité des circuits de pistes cyclables, des parcs, des espaces verts, des édifices municipaux, des centres commerciaux, etc. Plusieurs spécificités concernant ces fontaines sont également à prendre en compte pour en assurer une utilisation optimale, notamment :

- être salubres, entretenues, réparées et remplacées selon un protocole défini;
- être placées à des hauteurs adaptées et permettre d'offrir de l'eau fraîche à une pression adéquate;
- inclure idéalement un dispositif afin de faciliter le remplissage de gourdes d'eau;
- prévoir l'usage d'indicateurs visuels pour faciliter le repérage des points d'eau;
- prévoir l'installation de fontaines d'eau temporaires, lors des événements municipaux ou des journées de canicule.

La **cartographie des fontaines d'eau** permet également de s'assurer que celles-ci sont facilement repérables. Ces cartes peuvent être disponibles en ligne, dans les lieux publics ou à l'aide d'une application mobile. Au Québec, le CISSS de Lanaudière a identifié les différents points d'eau de sa région et publié ceux-ci via une cartographie sur le site de la campagne *J'ai soif de santé!* du Collectif Vital. Pour en savoir plus : <https://soifdesante.ca/fr/ville>

## Conclusion

Les experts sont unanimes, l'alimentation est une cible de choix pour avoir un impact positif tant pour la santé humaine que planétaire.

Le Collectif Vital, appuyé par plus de 700 partenaires, invite la Ville de Montréal à **positionner davantage l'accès à une alimentation saine, durable et locale comme une orientation incontournable au sein de son futur PUM 2050**, en appliquant les recommandations suivantes :

- Garantir un meilleur accès physique à des services alimentaires sains et de proximité;
- Augmenter l'accès à l'agriculture urbaine;
- Encadrer l'implantation des établissements de restauration rapide;
- Assurer l'accès à l'eau potable gratuite pour toutes et tous.

## Références

- <sup>1</sup> Collectif Vital. (2022). *Projetons-nous en 2050 pour bâtir des milieux de vie favorables à l'adoption des saines habitudes de vie. Mémoire déposé pour la consultation publique sur le Projet de Ville : vers un plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal*. Disponible au [https://collectifvital.ca/files/P5-Municipalite\\_sante/Me%CC%81moire-Projetons-nous-2050-Coalition-Poids.pdf](https://collectifvital.ca/files/P5-Municipalite_sante/Me%CC%81moire-Projetons-nous-2050-Coalition-Poids.pdf)
- <sup>2</sup> Statistique Canada (2023). *Plus de délicieux fruits et légumes frais et moins de produits désuets inclus dans le nouveau panier de l'Indice des prix à la consommation*. Disponible au : <https://www.statcan.gc.ca/oi/fr/plus/3975-plus-de-delicieux-fruits-et-legumes-frais-et-moins-de-produits-desuets-inclus-dans-le>
- <sup>3</sup> Bihan, H., Méjean, C., Castetbon, K., Faure, H., Ducros, V., Sedeaud, A., Galan, P., Le Clésiau, H., Péneau, S., & Hercberg, S. (2012). Impact of fruit and vegetable vouchers and dietary advice on fruit and vegetable intake in a low-income population. *European Journal of Clinical Nutrition*, 66(3), 369-375. <https://doi.org/10.1038/ejcn.2011.173>
- <sup>4</sup> Statistique Canada. (2023). *L'insécurité alimentaire chez les familles canadiennes*. Disponible au <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2023001/article/00013-fra.htm>
- <sup>5</sup> Fardet, A & Edmond R. (2020). Ultra-Processed Foods and Food System Sustainability: What Are the Links?. *Sustainability*, 12(15), 6280. Disponible au : <https://doi.org/10.3390/sui2156280>
- <sup>6</sup> Moubarac JC. (2017). Ultra-processed foods in Canada: consumption, impact on diet quality and policy implications. Montréal: *TRANSNUT*, University of Montreal. Repéré le 22 septembre 2022 au <https://bit.ly/3dDwDnI>
- <sup>7</sup> Institut de la statistique du Québec. (2023). *Habitudes de vie et comportements : faits saillants*. Disponible au : <https://statistique.quebec.ca/fr/document/enquete-quebecoise-sur-la-sante-de-la-population-2020-2021/publication/habitudes-comportements-population-quebecoise-faits-saillants#boissons>
- <sup>8</sup> Durette G, Paquette MC. (2019). *Les sucres libres dans notre alimentation : principaux contributeurs et modélisation de l'impact de la réduction des teneurs en sucres libres*. Institut national de santé publique du Québec. Direction du développement des individus et des communautés. Disponible au : [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2589\\_sucres\\_libres\\_contributeurs\\_modelisation\\_reductio\\_n.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2589_sucres_libres_contributeurs_modelisation_reductio_n.pdf)
- <sup>9</sup> Gouvernement du Québec (2017). *Projet de loi no 122 Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*. Disponible au : [https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers\\_client/lois\\_et\\_reglements/LoisAnnuelles/fr/2017/2017C13F.PDF](https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/lois_et_reglements/LoisAnnuelles/fr/2017/2017C13F.PDF)
- <sup>10</sup> Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2016). *Politique gouvernementale de prévention en santé*. Gouvernement du Québec. Disponible au : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2016/16-297-08W.pdf>
- <sup>11</sup> Couture Ménard, M.-E., & Rioux Collin, J. (2019). *Les compétences et les pouvoirs des municipalités pour créer des environnements favorables à la saine alimentation et au mode de vie physiquement actif*. Institut national de santé publique du Québec. Disponible au : [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2528\\_pouvoirs\\_municipalites\\_environnements\\_saine\\_alimentation\\_mode\\_vie\\_actif.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2528_pouvoirs_municipalites_environnements_saine_alimentation_mode_vie_actif.pdf)
- <sup>12</sup> Lévesque, J., Gervais, M.-J., Robitaille, É., & Couture Ménard, M.-E. (2022). *L'action municipale pour créer des environnements favorables à la santé et à la qualité de vie*. Institut national de santé publique Québec. Disponible au : <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3262-qualite-vie-action-municipale.pdf>
- <sup>13</sup> Gouvernement du Québec (2006). *Loi sur les compétences municipales*, C-47.1. Disponible au : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-47.1>
- <sup>14</sup> Gouvernement du Québec (2022). *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ c A-19.1. Disponible au : <https://bit.ly/3r0zHg8>.
- <sup>15</sup> Ville de Montréal. (2024). *Secteurs ayant un faible niveau d'accessibilité aux commerces d'alimentation en 15 minutes à pied. Projet de plan d'urbanisme et de mobilité 2050. Partie 1 – Le cadre de référence. Chapitre 2 : La stratégie montréalaise*. Disponible au <https://mtl.ged.montreal.ca/constellio/?collection=mtlca&portal=REPDOCVDM#ldisplayDocument/00000086810>
- <sup>16</sup> Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (2023). *Commercialisation en circuit court*. Gouvernement du Québec. Disponible au : <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/estrie/commercialisation/Pages/Commercialisationencircuitcourt.aspx>

- <sup>17</sup> Santo R, Palmer, A. et Brent K. (2016). Vacant lots to vibrant plots: A Review of the Benefits and Limitations of Urban Agriculture. Baltimore : Johns Hopkins University. Disponible au <https://clf.jhsph.edu/sites/default/files/2019-01/vacant-lots-to-vibrant-plots.pdf>
- <sup>18</sup> Wegmuller F. et Duchemin E. (2010). Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine à Montréal : étude des discours au sein du programme des jardins communautaires. *Vertigo* : 10 (2). Disponible au : <https://journals.openedition.org/vertigo/10445#:~:text=%C2%AB%20Le%20programme%20des%20Jardins%20communautaires,ce%20programme%20trois%20objectifs%20cl%C3%A9s>
- <sup>19</sup> Blouin, C. Charbonneau, A. Beaudoin, M. Samuel, O. (2017). *Une politique bioalimentaire pour un Québec en santé : des pistes d'action actualisées*. Québec : Institut national de santé publique du Québec. Disponible au : [file:///C:/Users/G%C3%A9naCasu/Downloads/2326\\_politique\\_bioalimentaire\\_quebec.pdf](file:///C:/Users/G%C3%A9naCasu/Downloads/2326_politique_bioalimentaire_quebec.pdf)
- <sup>20</sup> Paquette M-C, Plamondon L, Laberge C, Lévesque J & Montreuil A. (2020). *COVID-19 : Ouverture sécuritaire des jardins communautaires*. Québec : Institut national de santé publique du Québec. Disponible au : <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2982-jardins-communautaires-collectifs-covid19.pdf>
- <sup>21</sup> Collectif Vital. (2022). Guide pour l'adoption de politiques alimentaires municipales. Disponible au : [https://collectifvital.ca/files/P5-Municipalite\\_sante/Offre\\_alimentaire/Politiques-alimentaires-municipales\\_VF.pdf](https://collectifvital.ca/files/P5-Municipalite_sante/Offre_alimentaire/Politiques-alimentaires-municipales_VF.pdf)
- <sup>22</sup> Ville de Montréal. (2022). Obtenir un espace dans un jardin communautaire. Disponible au : <https://montreal.ca/demarches/obtenir-un-espace-dans-un-jardincommunautaire?arrondissement=RPP>
- <sup>23</sup> Laboratoire sur l'agriculture urbaine. (2018). Les jardins pédagogiques au Québec : une étude en mouvement. Disponible au : [http://www.au-lab.ca/wp-content/uploads/2018/03/Lesjardins-p%C3%A9dagogiques-au-Qu%C3%A9bec\\_%C3%A9tude\\_AULAB.pdf](http://www.au-lab.ca/wp-content/uploads/2018/03/Lesjardins-p%C3%A9dagogiques-au-Qu%C3%A9bec_%C3%A9tude_AULAB.pdf)
- <sup>24</sup> Paquette M-C, Plamondon L, Laberge C, Lévesque J & Montreuil A. (2020). *COVID-19 : Ouverture sécuritaire des jardins communautaires*. Québec : Institut national de santé publique du Québec. Disponible au : <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2982-jardins-communautaires-collectifs-covid19.pdf>
- <sup>25</sup> Robitaille, É. et al. (2015). *L'environnement alimentaire autour des écoles publiques et la consommation de malbouffe le midi par des élèves québécois du secondaire*. Québec : Institut national de santé publique du Québec. Disponible au : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2050>
- <sup>26</sup> Coopérative de solidarité Les Valoristes. (2016). Étude de caractérisation des outils et des modes de collecte hors foyer sur plusieurs artères et parcs à Montréal. Disponible au [https://cooplesvaloristes.ca/v2/wp-content/uploads/2018/11/Faits\\_Saillants\\_Etude\\_CaracGMR\\_HorsFoyer\\_CoopValoristes2016.pdf](https://cooplesvaloristes.ca/v2/wp-content/uploads/2018/11/Faits_Saillants_Etude_CaracGMR_HorsFoyer_CoopValoristes2016.pdf)
- <sup>27</sup> Gouvernement du Québec (2022). Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ c A-19.1. Disponible au : <https://bit.ly/3r0zHg8>
- <sup>28</sup> Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2010). *Guide sur la prise de décision en urbanisme—Règlement de zonage*. Disponible au : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/reglementation/reglement-de-zonage/>
- <sup>29</sup> Ville de Montréal. (2021). Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce (01-276), le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce (R.R.V.M., c. C-3.2) et le Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal (01-281), RCA15 17255, art. 1. Disponible au <https://montreal.ca/reglements-municipaux/recherche/60d7f288fd653138755a6a99>
- <sup>30</sup> Le pointeur. (2017). 4 arrondissements de Montréal limitent l'installation de commerces avec service à l'auto. Disponible au <https://lepointeur.ca/article/4-arrondissements-de-montreal-limitent-linstallation-de-commerces-service-a-lauto/>